

Affaires fédérales

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **27 (1981)**

Heft 4

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

affaires fédérales

Augmentation des rentes avs en 1982

Les rentes AVS seront adaptées à l'augmentation des salaires et des prix au début de l'année 1982. C'est en tout cas ce qu'a déclaré à l'ats, à Berne, le conseiller fédéral Hans Huerlimann, qui a précisé que les travaux préparatoires étaient en cours. Ainsi par exemple, la rente minimale devrait passer de 550 à 600 francs au premier janvier de l'année prochaine.

Comme l'a déclaré le chef du Département fédéral de l'intérieur, la commission consultative de l'AVS doit d'abord donner son avis avant la fin du mois de juin. Les travaux préparatoires ont commencé et si l'augmentation n'est pas encore définitivement fixée, on estime qu'elle sera d'environ 10 pour cent.

Selon la loi, les rentes sont adaptées tous les deux ans à l'augmentation des salaires et des prix. Le Conseil fédéral peut cependant toujours proposer une adaptation si l'augmentation du coût de la vie dépasse 8 pour cent en une année. Actuellement, l'augmentation du prix de la vie se monte à 7,6 pour cent, depuis la dernière adaptation le 1er janvier 1980, et il est quasiment certain qu'une adaptation aura lieu au début de l'année prochaine.

Nouveaux ambassadeurs

Le Conseil fédéral a procédé à la nomination de trois ambassadeurs, au Kenya et au Rwanda, au Luxembourg et en Papouasie-Nouvelle

Guinée. M. Paul Etienne Jaccaud, vaudois né en 1919, actuellement ambassadeur à Luxembourg, a été nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire au Kenya et au Rwanda, avec résidence à Nairobi. Il succède à l'ambassadeur Hans Mesch, installé récemment en Irlande.

L'ambassade suisse au Luxembourg sera désormais dirigée par M. Etienne Bourgnon, actuellement à Hanoi. M. Bourgnon est né en 1919 à Bassecourt (Ju). (Les Suisses de France et ceux de Marseille tout particulièrement n'ont pas oublié leur consul général et lui souhaitent plein succès dans sa nouvelle mission, d'où il est originaire.

Réd.)

Enfin, M. Henri Rossi, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suisse en Australie voit ses compétences étendues à la Papouasie-Nouvelle-Guinée. (A.T.S.)

pour les enfants suisses à l'étranger

La Fondation pour les enfants suisses à l'étranger a lancé sa collecte annuelle. Le but de cette association créée pendant la première guerre mondiale est de permettre à de jeunes compatriotes résidant à l'étranger de faire connaissance avec leur pays. C'est pourquoi la Fondation, collaboration avec Pro Juventute, organise chaque année une campagne de vacances qui permet à quelque 500 Suisses de l'étranger, âgés de 7 à 15 ans, de passer 4 à 6 semaines en Suisse. Ces séjours ont lieu dans le cadre de colonie ou dans des familles d'accueil. La Fondation fait donc appel à la population afin que par ses dons ou ses offres d'héberge-

ment elle participe à cet « échange enrichissant pour tous ».

Annonces et renseignements auprès de Pro Juventute, 8 Seefeldstrasse, 8008 Zurich. Tél. : 01/251.72.44

La F.E.S.E. soutient financièrement cette campagne. Elle compte sur l'aide la plus large du public. Merci de toute contribution au C.C.P.

Berne : 30-10436

Genève : 12-7321

Neuchâtel : 20-3320

Fribourg : 17-2551

Vaud : 10-7786

Valais : 19-5640

La Suisse, un îlot paradisiaque

La Suisse n'échappera pas à son destin « insulaire » en 1981. Même si elle s'aligne sur l'heure d'été de ses voisins, sur le plan économique elle restera un îlot dans l'économie mondiale. C'est du moins l'avis de M. Peter Rogge, président du conseil d'administration de Prognos SA. Il a en effet déclaré, lors d'une manifestation organisée par la Société de banque suisse, que la situation qui règne dans notre pays, que ce soit sur le plan économique, comme dans les autres domaines, peut être qualifiée de paradisiaque par rapport à celle d'autres pays.

Nous avons atteint aujourd'hui, en Suisse, un taux d'occupation qui n'avait plus été enregistré depuis 1974/75. Notre chômage de 0,2 pour cent est insignifiant par rapport à la moyenne de 7 pour cent des pays de l'OCDE. L'occupation de nos industries a atteint le niveau des années de haute conjoncture. On a noté en 1980 l'expansion économique la plus forte depuis la récession et notre taux d'inflation de quatre pour cent est un rêve irréalisable pour nos voisins. Ce résultat spectaculaire n'est pas nécessairement dû à notre zèle du travail ou à notre génie, estime M. Rogge. Il l'attribue plutôt à la stagnation démographique qui permet une pleine occupation si le produit social brut augmente de 2 pour cent par an seulement.